

BANK OF INDIA

Société de droit étranger au capital de 19 802 712 euros
 Adresse de la succursale en France : 4, rue Halévy - 75009 PARIS
 305 362 683 R.C.S. PARIS
 Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales, C.C.P.....	27	19 619 538	7 892 616
Effets publics et valeurs assimilées.....	4	13 284 188	9 548 936
Créances sur les établissements de crédit :	2		
- A vue.....		2 782 874	31 054 136
- A terme.....		108 738 496	95 273 158
Créa. s/la clientèle : aut. concours à la cltèle.....	3	1 387 031	1 243 857
Participation et activité de portefeuille.....		23 000	23 000
Immobilisations incorporelles.....	5	12 204	19 899
Immobilisations corporelles.....	6	9 169	18 144
Autres actifs.....	7	81 805	73 281
Comptes de régularisation.....	8	18 096	8 076
TOTAL ACTIF		145 956 402	145 155 103

PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit :	9		
- A vue.....		11 242 762	3 566 674
- A terme.....		84 163 766	91 307 232
Autres dettes :			
- A vue.....		8 145 801	9 326 933
- A terme.....		4 646 863	3 395 067
- Autres sommes dues.....		48 853	47 930
Autres passifs.....	11	60 210	73 928
Comptes de régularisation.....	12	92 604	119 158
Provisions.....	13	399 734	379 200
Fonds pour risques bancaires généraux.....	16	249 663	249 663
Dettes subordonnées.....	14	2 840 676	2 621 971
Capital.....	15	19 802 712	19 802 712
Report à nouveau.....	15	14 264 635	14 548 485
Résultat de l'exercice.....	15	- 1 877	- 283 850
TOTAL PASSIF		145 956 402	145 155 103

HORS-BILAN	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés : engag. de garantie : engagements d'ordre de la clientèle.....	19	885 000	0
Engagements reçus : engag. de financement : engagements reçus de la clientèle.....	20	1 306 700	1 202 000

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés.....	21	1 230 879	1 621 102
Intérêts et charges assimilés.....	21	- 216 442	- 629 331
Commissions (produits).....	22	735 880	572 101
Commissions (charges).....	22	- 186 918	- 134 511
Gains ou pertes s/op. des portef. de négociation..	23	353 850	- 147 535
Gains ou pertes s/op. des portef. de plac et ass..	23	- 577 602	- 23 237
PRODUIT NET BANCAIRE.....		1 339 648	1 258 589
Charges générales d'exploitation.....	24	- 1 298 562	- 1 268 599
Dot. aux amort. et aux prov./immob. inc. et corp...		- 22 429	- 24 641
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....		18 657	- 34 650
Coût du risque.....	26	- 20 534	- 249 200
RESULTAT D'EXPL., RESULTAT COURANT AVANT IMPOT, RESULTAT NET.....		- 1 877	- 283 850

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.**NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.**

1. Généralités. BANK OF INDIA, succursale de Paris est un établissement de crédit appartenant au groupe - BANK OF INDIA - société de Droit indien. BANK OF INDIA réalise des opérations de banque et est soumise aux dispositions de l'Ordonnance n° 2015-558 du 22/05/2015 et de l'article L. 519-1 modifié du Code monétaire et financier. **2. Centralisation du traitement informatique.** Le siège de BANK OF INDIA a centralisé le traitement informatique de la tenue des comptes pour toutes les agences étrangères, au Data Center à Mumbai en 2013. Notre succursale a obtenu le consentement de tous les clients pour ce transfert de données. L'accord des titulaires est requis pour chaque nouvelle ouverture de compte. Les clients n'ayant pas donné expressément leur consentement, n'ont pas été transférés au Data Centre à Mumbai (9 114,35 euros au 31/12/2021). Ces comptes sont comptabilisés dans un compte spécifique dans les livres de notre succursale. Conformément à l'article L. 312-19 du CMF relatif aux comptes inactifs, la BANK OF INDIA, a comptabilisée dans ses livres 157 comptes pour un montant global de 812 002,38 euros en 2021. **3. Principes comptables. 3.1. Référentiel comptable.** Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2021 sont établis selon les règles applicables en France et résultent de : Principes généraux. Au terme de l'article L-123 du Code de commerce, les comptes annuels ont été établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation en vigueur et plus particulièrement ceux de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes, de prudence, d'indépendance des exercices, en vue d'assurer régularité et sincérité et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. **Principes spécifiques.** Les comptes annuels de la banque ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ils sont présentés conformément aux dispositions du chapitre 2 du présent règlement. **3.2. Changement de méthodes comptables intervenu durant l'exercice 2021.** Il n'y a pas eu de changement de méthode sur l'exercice 2021. L'ANC 2020-10 qui modifie l'ANC 2014-07 ne trouve pas à s'appliquer à la succursale. **3.3. Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle.** Les méthodes utilisées pour la surveillance, l'évaluation et le contrôle des risques et les méthodes de comptabilité utilisées, sont conformes à celles prévues par l'arrêté du 03/11/2014 relatif au contrôle interne des Etablissements

de crédit. **3.3.1. Créances sur établissements de crédit et sur la clientèle.** Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les créances et les crédits sur la clientèle sont comptabilisés selon les modalités édictées par le règlement ANC n° 2014-07 modifié relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. **3.3.2. Créances douteuses.** Le règlement ANC n° 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit est applicable. Ce texte prévoit notamment la création de la catégorie des encours douteux compromis et la comptabilisation d'une décote pour les crédits restructurés à des conditions hors marché précédemment douteux et reclassés parmi les créances saines. L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 modifié notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière ou de plus de neuf mois pour les collectivités locales. Conformément à l'article 2221-8 du règlement ANC n° 2014-07 modifié, un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Il doit faire l'objet d'une dépréciation d'un montant approprié. **3.3.3. Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle.** Les dettes envers les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des dettes détenues au titre d'opérations bancaires envers les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les dettes envers la clientèle sont ventilées en dépôts à vue et dépôts à terme. Les dettes envers la clientèle sont comptabilisées selon les modalités édictées par le règlement ANC n° 2014-07 modifié relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. **3.4. Opérations sur titres.** Les portefeuilles de titres de placement, d'investissement, parts et participations dans les entreprises liées suivent les règles de comptabilisation du règlement ANC n° 2014-07 modifié. **3.4.1. Opérations sur titres de placement et d'investissement.** Depuis avril 2019, BOIP a commencé à investir dans le *US Treasury Bonds* (Bons du Trésor américains) et au 31/12/2021, l'encours s'établit à 13 985 304,63 euros. Ces Bons du Trésor sont classés dans les livres de la succursale comme titres de placement et une provision pour moins-value latente est comptabilisée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable. **3.4.2. Parts et participations dans les entreprises liées.** La succursale BANK OF INDIA à Paris ne détient aucune part ni participation dans des entreprises liées au 31/12/2021. **3.5. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.** Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis. Les dettes subordonnées relèvent d'un prêt à durée indéterminée de 2 millions de dollars américains (USD) consenti par le siège en 1990 en vue de constituer les provisions pour risques pays. Ces dettes subordonnées ne sont pas reprises dans les fonds propres au titre du calcul du ratio de solvabilité. **3.6. Intérêts et assimilés, commissions.** Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation. BOI offre divers services et prestations financières notamment dans les activités de financement commerciaux, de prêts personnels ou professionnels, de banque de détail et de Correspondant bancaire. Les commissions et frais de dossiers perçus selon la nature des opérations et en fonction des tarifs en vigueur, sont comptabilisés dans les différents comptes du compte de résultat. Les produits liés à des commissions sont essentiellement constitués : des frais bancaires perçus pour les virements effectués en euro pour les comptes d'autres agences de la BOI en Inde ; des commissions pour les transferts des fonds en Inde par les clients occasionnels ; des commissions pour le remboursement par l'intermédiaire de la succursale de Paris, des lettres de crédit ouvert auprès des agences de la BOI en Inde ; des frais de gestion de dossier de prêts ; d'autres prestations clients (frais chèque de banque, encaissement chèque). Les charges liées à des commissions sont composées des frais bancaires relatifs aux comptes Nostro de la BOI Paris avec la SOCIETE GENERALE, la DEUTSCHE BANK et la BANQUE DE FRANCE. Les frais bancaires sont de diverses natures : frais de tenue de compte ; frais de relevé bancaire ; abonnements ; frais bancaires sur virement ; frais bancaires sur opérations d'intermédiation classiques (participat indirect). **3.7. Charges générales d'exploitation - frais de personnel.** Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite. **3.8. Provisions.** Les provisions pour risques et charges sont constituées pour les événements survenus ou en cours, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine. Elles sont réévaluées à chaque clôture trimestrielle. **3.8.1. Provisions pour charges.** Les provisions pour charges sont constituées des éléments suivants : impôt sur société et impôts locaux ; frais généraux ; frais légaux et les honoraires des Commissaires aux comptes. **3.8.2. Provisions pour risques.** La succursale de BANK OF INDIA à Paris suit la politique Groupe en matière de provisionnement. Les actifs en question étant principalement en USD, le montant provisionné fait l'objet d'un ajustement à chaque clôture trimestrielle en fonction du cours de change. **3.9. Coût du risque.** La succursale de Paris suit la politique du siège pour le provisionnement des « Standard Assets ». Le montant total des encours de crédit (à l'exception des encours de crédit des PME) est provisionné à un taux de 0,40 % et ce montant de provision est comptabilisé au passif du bilan comme provisions. **3.10. Impôt sur les bénéfices.** La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice au taux courant. **3.11. Opérations en devises.** Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement ANC 2014-07 modifié. Les opérations libellées en devises sont enregistrées dans les comptes ouverts en devises et convertis en contre-valeur euro au cours de clôture correspondant à la date d'arrêt. Les gains ou pertes issus de cette réévaluation sont inscrits au compte de résultat dans le poste gain et pertes sur portefeuille de négociations. **4. Immobilisations.** Le règlement ANC 2014-03 modifié est applicable aux comptes individuels pour les immobilisations corporelles et incorporelles sur la définition et l'évaluation des actifs. Les immobilisations sont inscrites au coût historique sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes : P.C. : 3 ans, Logiciels : 3 ans, Matériel informatique hors P.C. : 5 ans, Agencements et installations : 5-10 ans. **5. Faits marquants de l'exercice. Portefeuille de crédit.** Suite à la décision du 13/03/2018 de la Banque Centrale Indienne (RBI) de mettre fin à l'émission de lettres d'engagement et de lettres de confort pour des crédits commerciaux relatifs à des importations en Inde, BOIP s'est efforcée de renforcer son portefeuille de prêts d'une part, par une participation plus intense dans les prêts syndiqués sur le marché secondaire et d'autre part, par une augmentation des opérations de Trade Finance. Ainsi, en 2021, BOIP a mis en place 3 nouveaux prêts syndiqués à hauteur de 64 M\$ (Indusind Bank-25 M\$, Standard Bank of South Africa-10 M\$, Qatar Bank-4.5 M\$ et Doha Bank-25 M\$) et a assuré une augmentation soutenue de Buyers et suppliers credit (80 M\$). **Investissement dans les bons souverains.** Depuis février 2019, BOIP s'est lancée dans l'activité d'investissement

en bons du trésor américains afin de diversifier son portefeuille de crédit. Au cours de l'exercice 2021, le portefeuille d'investissement a généré un profit de 108 Keuros. En raison d'une forte volatilité sur le marché des obligations d'Etat notamment au cours du premier trimestre 2021, une provision à hauteur de 577 Keuros a été constituée en 2021 au titre de la dépréciation des bons de trésor américains. **6. Evénements liés à la crise sanitaire Covid-19.** La poursuite de la crise sanitaire liée au Covid-19 en 2021 n'a pas eu d'impact sur l'activité de BANK OF INDIA, Paris.

NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires débiteurs ..	2 782 874	-	31 054 136	-
Comptes et prêts	-	108 242 036	-	94 895 256
SOUS-TOTAL	2 782 874	108 242 036	31 054 136	94 895 256
Créances rattachées.....	-	496 460	-	377 902
TOTAL	2 782 874	108 738 496	31 054 136	95 273 158

Ventilation des actifs selon leur durée résiduelle	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
Comptes à vue	2 782 874	-	-	2 782 874
Dont comptes à vue (nostro) avec les agences de BANK OF INDIA	1 323 432	-	-	1 323 432
Comptes et prêts	26 373 917	32 181 907	49 686 212	108 242 036
Dt créances avec les agences de BANK OF INDIA.....	8 579 614	3 208 106	-	11 787 720

Bons de trésor américains	Valeur faciale	Valeur brute USD	Valeur brute Equiv. EUR	Intérêts courus USD	Intérêts courus Equiv. EUR	Total USD	Total Equivalent EUR	Autres variations durant l'exercice				USD	31/12/2021 Equivalent EUR		
								Valeur marché	USD	EUR	Dépréciation				
											Devises \$			Eq EUR	
330180121000085															
BD801200000076..	2 000 000	2 013 284	1 777 577	2 955	2 609	2 016 239	1 780 186	93,59	1 871 860	1 652 711	141 424	124 867	1 874 815	1 655 320	
330180121000093															
BD801200000076..	2 000 000	1 991 000	1 757 902	4 857	4 289	1 995 857	1 762 191	93,59	1 871 860	1 652 711	119 140	105 192	1 876 717	1 656 999	
330180121000095															
BD801200000076..	2 000 000	1 983 839	1 751 579	1 766	1 560	1 985 605	1 753 139	93,38	1 867 500	1 648 861	103 100	91 029	1 882 505	1 662 109	
330180121000096															
BD801200000076..	2 000 000	1 970 600	1 739 891	2 276	2 009	1 972 876	1 741 900	93,38	1 867 500	1 648 861	116 339	102 718	1 856 537	1 639 182	
330180121000098															
BD801200000076..	2 000 000	1 963 368	1 733 505	2 582	2 279	1 965 949	1 735 784	93,38	1 867 500	1 648 861	95 868	84 644	1 870 082	1 651 140	
330180121000106															
BD801200000076..	2 000 000	1 954 494	1 725 670	3 702	3 269	1 958 196	1 728 939	93,38	1 867 500	1 648 861	86 994	76 809	1 871 202	1 652 130	
330180121000108															
BD801200000076..	2 000 000	1 964 000	1 734 063	2 562	2 262	1 966 562	1 736 325	95,19	1 903 740	1 680 858	60 260	53 206	1 906 301	1 683 120	
330180121000110															
BD801200000076..	2 000 000	1 974 700	1 743 511	3 771	3 329	1 978 471	1 746 840	95,19	1 903 740	1 680 858	70 960	62 652	1 907 511	1 684 187	
TOTAL		15 815 285	13 963 698	24 471	21 606	15 839 756	13 985 305		- 15 021 200	13 262 582	794 085	701 117	15 045 671	13 284 188	

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Au 31/12/2020	Acquis. dotations	Au 31/12/2021
Valeurs brutes : logiciels.....	578 871	5 760	584 631
TOTAL	578 871	5 760	584 631
Amortissements/dépréciations : logiciels.....	558 971	13 455	572 426
VALEURS NETTES COMPTABLES.....	19 900	-	12 205

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Au 31/12/2020	Acquis. dotations	Au 31/12/2021
Valeurs brutes :			
- Agencements et installations.....	259 331	-	259 331
- Matériel informatique.....	171 950	-	171 950
TOTAL	431 281	-	431 281
Amortissements/Dépréciations :			
- Agencements et installations.....	241 187	8 975	250 162
- Matériel informatique.....	171 950	-	171 950
TOTAL	413 137	8 975	422 112
VALEURS NETTES.....	18 144	-	9 169

NOTE 7 - AUTRES ACTIFS	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Débiteurs divers	15 000	5 000
Dépôts et cautionnements.....	66 805	68 281
TOTAL	81 805	73 281

NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION (en Keuros)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Charges constatées d'avance.....	8 932	7 932
Divers	9 103	144
TOTAL	18 036	8 076

NOTE 9 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Cptes ordinaires créditeurs	11 242 762	-	3 566 674	-
Comptes et emprunts.....	-	84 142 681	-	91 272 105
SOUS-TOTAL	11 242 762	84 142 681	3 566 674	91 272 105
Dettes rattachées	-	21 085	-	8 430
TOTAL	11 242 762	84 163 766	3 566 674	91 280 535

Ventilation des passifs selon leur durée résiduelle	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
Comptes à vue	11 242 762	-	-	11 242 762
Dettes envers les états de crédit..	47 942 787	21 190 182	15 009 712	84 142 681

NOTE 3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE.

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Sain	Net	Sain	Net
Autres concours à la clientèle :				
- Autres crédits	1 381 067	1 381 067	1 240 213	1 240 213
- Créances rattachées.....	5 964	5 964	3 644	3 644
SOUS-TOTAL	1 387 031	1 387 031	1 243 857	1 243 857
TOTAL	1 387 031	1 387 031	1 243 857	1 243 857

Ventilation de certains actifs selon leur durée résiduelle. Autres concours à la clientèle, Autres crédits et Total, De 3 mois à 1 an : 1 201 319, De 1 an à 5 ans : 179 748, Total : 1 381 067.

NOTE 4 - EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES. 2021. Opérations sur titres de placement et d'investissement (Bons de Trésor américains) et Total : 13 284 188.

NOTE 10 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Autres dettes :				
- Cptes ordinaires créditeurs ..	7 333 799	-	8 781 283	-
- Cptes créditeurs à terme.....	-	4 643 411	-	3 367 900
- Autres sommes dues	48 853	-	47 930	-
- Cptes inactifs (dormants).....	812 002	-	545 650	-
- Dettes rattachées	-	3 453	-	27 167
TOTAL	8 194 654	4 646 863	9 374 863	3 395 067

Ventilation de certains passifs selon leur durée résiduelle	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
Comptes à vue	7 333 799	-	-	7 333 799
Comptes créditeurs à terme de la clientèle.....	904 036	2 764 624	974 751	4 643 411
Autres sommes dues	47 930	-	-	47 930
Comptes inactifs (dormants)...	812 002	-	-	812 002

NOTE 11 - AUTRES PASSIFS	31/12/2021	31/12/2020
Créditeurs divers	60 210	73 928
- Dont : personnel prov. congés payés.....	15 434	28 966
TOTAL	60 210	73 928

NOTE 12 - COMPTES DE REGULARISATION	31/12/2021	31/12/2020
Comptes d'encaissement	60 934	79 006
Autres comptes de régularisation : charges à payer.....	46 670	40 153
TOTAL	107 604	119 158

NOTE 13 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (passif poste 7 et 8). Néant. Provisions pour risques et charges (passif poste 7). Néant. Provisions (passif) (en EUR). Provision standard Assets et Total des Provisions, Au 31/12/2020 : 379 200, Dotation durant l'exercice : 52 534, Reprises durant l'exercice : - 32 000, Au 31/12/2021 : 399 734.

NOTE 14 - DETTES SUBORDONNEES	31/12/2020	31/12/2020	Ajustement +/- s/cours de change	31/12/2021
	USD	EUR	Equiv. EUR	Equiv. EUR
Dettes subordonnées à durée indéterminée : empr. subord. à durée indéterminée :				
- 000299	2 000 000	1 629 859	135 989	1 765 848
- 002295	-	750	0	750
- 002295	216 500	176 432	14 721	191 153
- 003293	1 000 000	814 930	67 995	882 924
TOTAL (en Keuros)	3 216 500	2 621 971	218 705	2 840 676

* Corrections sur la variation du cours de change de la devise : Au 31/12/2021 : 1 euro = 1,13260 USD, Au 31/12/2020 : 1 euro = 1,22710 USD.

NOTE 15 - FONDS PROPRES HORS F.R.B.G.	Fin 2020	Diminution	Fin 2021
Capital	19 802 712	-	19 802 712
Rapport à nouveau bénéficiaire.....	14 548 485	- 283 850	14 264 635
Résultat de l'exercice	- 283 850	-	- 16 878

NOTE 16 - PROVISIONS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX. F.R.B.G. constitués en EUR et Total, Fin 2020 et Fin 2021 : 249 663.

NOTE 17. Néant.

NOTE 18. Néant.

NOTE 19 - ENGAGEMENTS DE GARANTIE. Engagement d'ordre de la clientèle, Engagement en EUR, PROCOR et Total, Devises : EUR, 31/12/2021, Equivalent EUR : 885 000.

NOTE 20 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT. Engagement reçus de la clientèle, 31/12/2020, Total EUR : 1 202 200, 31/12/2021, Total EUR : 1 306 700, 31/12/2021, Equivalent EUR : 1 306 700.

NOTE 21.

Intérêts et produits assimilés	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Int. s/comptes ord. débiteurs..	-	20	-	106
Intérêts s/comptes et prêts.....	1 101 718	-	1 289 170	-
Int. s/crédances commerciales et crédits à la clientèle.....	-	20 625	-	177 577
TOTAL	1 101 718	20 645	1 289 170	177 683

Intérêts et charges assimilées	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Int. s/cptes ord. créditeurs	32 208	-	58 492	0
Int. s/comptes et emprunts	175 622	8 613	552 341	18 498
TOTAL	207 829	8 613	610 833	18 498

NOTE 22.

Commission produits (Compte de résultat poste 5)	Exer. 2021	Exer. 2020
Commissions (produits) :		
- Commissions perçues s/les opérations interbancaires..	658 474	501 917
- Commissions perçues sur les op. avec la clientèle.....	77 406	70 183
TOTAL	735 880	572 101

Commission charges (Compte de résultat poste 5). Commissions versées sur les opérations interbancaires et Total, Exercice 2021 : 196 918, Exercice 2020 : 134 511.

NOTE 23 - GAINS SUR OPERATIONS FINANCIERES	Exer. 2021	Exer. 2020
(*) Prod. s/op. s/tit. de négoc., placet et d'investissement	108 517	131 012
Produits sur opérations de change et d'arbitrage	353 850	- 147 535
TOTAL	462 367	- 16 523

(*) Dont Reprise/Dotations sur dépréciations des titres de placement (Net) : 23 237 euros en 2020.

NOTE 24 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	Exer. 2021	Exer. 2020
Frais de personnel.....	644 234	675 387
- Salaires et traitements.....	406 256	444 080
- Charges de retraite.....	71 492	57 267
- Charges sociales.....	115 878	120 988
- Impôts, taxes et versements assim. s/rémunérations....	50 607	53 052
Impôts et taxes.....	16 679	2 552
Services extérieurs.....	637 649	590 660
- Locations.....	245 329	229 819
- Transports et déplacements.....	6 783	1 846
- Autres services extérieurs.....	385 537	358 994
TOTAL	1 298 562	1 268 599

NOTE 25 - EFFECTIF MOYEN, AUTRES INFORMATIONS	31/12/2021	31/12/2020
Techniciens de banques	3	4
Cadres.....	5	6
- Dont cadres expatriés.....	3	4
TOTAL	8	10

NOTE 26 - COUT DU RISQUE. Provisions pour Standard Assets/Loans (charges) et Total, Exercice 2021 : - 20 534, Exercice 2020 : - 249 200.

NOTE 27 - CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P. 2021. Pièces et billets de banque : 55 030, Réserves détenues auprès de banque centrale (BANQUE DE FRANCE) : 19 564 508, Total : 19 619 538.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous été confiée par votre Direction, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BANK OF INDIA - Succursale de Paris relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la succursale à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments

que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la constitution de dépréciations et de provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à l'activité de votre succursale. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** S'agissant d'une succursale d'un établissement situé à l'étranger, les vérifications spécifiques et informations spécifiques ne trouvent pas à s'appliquer. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par la Direction. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Paris, le 25 avril 2022, PARIS OUEST AUDIT : Yassine EL JOUAI, Associé.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse de la succursale : 4, rue Halévy - 75009 PARIS.